



JUMBI DOSA AÏKIDO CLUB
Complexe Sportif Debussy à Grande Synthe

SAISON 20.. / 20..
BULLETIN D'INSCRIPTION

Adhérent: M Mme Melle Groupe 1 : 18h30 / 20h30 Groupe 2 : 19h30 / 21h00

Nom : _____ Prénom : _____

Date de naissance : _____ Age : _____ Lieu de naissance : _____

Nationalité : _____ Profession : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____ N° de passeport : _____

N° de téléphone (domicile) : _____ Mobile : _____

Date d'entrée : _____ Autre(s) sport(s) pratiqué(s) : _____

Diplôme(s) sportif(s) : _____

Loisirs : _____

En signant cette fiche, je m'engage à respecter le règlement intérieur de l'école.

Fait à :le : Signature :

AUTORISATION PARENTALE
(Obligatoire pour les mineurs dès la première séance)

Je soussigné(e) Mr et Mme :

Autorise mon enfant :
A pratiquer le Taekwondo à Linselles.

Fait à :le :
Signature :

Profession du père :

De la mère :

Ecole fréquentée par l'enfant :

Téléphone :

CERTIFICAT MEDICAL D'APTITUDE 20../20..
A la pratique des activités physiques et sportives
A remplir à partir du 1er juillet 20..

Je soussigné(e) Docteur :

Certifie avoir examiné :

Né(e) le :

Et n'avoir constaté aucun signe contre- indiquant à la pratique du Taekwondo, à l'entraînement, et à la compétition.

Fait à Le
Signature et le cachet du médecin

Cadre réservé à l'administration

Montan de la cotisation : Nombre de chèque : Espèce :

Observations :

TARIFS

Licence : adultes = 33 € ; jeunes (nés à partir du 1/09/1997) = 23€
(valide du 1/7/2008 au 15/10/2009 pour l'assurance)

€

Cotisation : 15 € pour le 1^{er} 2^{ème} 3^{ème} trimestre
(entourer) ou 38 € (28€ pour les jeunes) pour la saison 20../20..
ou 43 € si licence autre club pour la saison 20.. / 20.

€

Droit d'entrée : 5 €/pers

Dus seulement lors de la première inscription
(le cas échéant, déjà réglé lors de l'inscription de)

€

TOTAL :

€

Réglé par espèces ou chèque bancaire N°
Etablissement bancaire.....
à l'ordre de JDAC "Jumbi Dosa Aïkido Club"

* 55 € pour les dirigeants et enseignants

** pour les mineurs de moins de 18 ans, une autorisation parentale pour la pratique de l'aïkido est obligatoire, une vignette est prévue à cet effet sur le formulaire d'adhésion de la FFAB

*** un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'aïkido est nécessaire pour l'obtention de la licence. Si vous possédez un passeport, présentez-le à votre médecin qui apposera son tampon à l'emplacement prévu. Votre médecin peut contacter l'enseignant s'il souhaite un complément d'information sur la discipline. Un document de présentation peut lui être remis.

Pour en savoir plus, contacter José COZE, Président : Tel. 06 27 10 18 75

Egalement à la salle, au début ou à la fin des cours. Ou sur <http://www.grandesyntheaikido.fr/>

Vous pouvez sans problème entrer dans la salle (en respectant le lieu et l'entraînement), vous asseoir et regarder une séance. L'enseignant se rapprochera de vous.